

# Mise en place de l'aide personnalisée

Rentrée 2008 – 2009

# Le contexte

- 15% des élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec (échec qui n'est pas compensé ensuite)
  - diviser ce nombre par 3 en 5 ans
- 18% d'une classe d'âge a redoublé au moins une fois à l'école élémentaire (or, le redoublement est souvent inefficace)
  - faire baisser sensiblement ce taux

# 1. L'aide aux élèves

**La différenciation pédagogique dans la classe est le premier moyen d'aide aux élèves**

Elle se complète de :

- **L'aide personnalisée aux élèves**
- **L'accompagnement éducatif**
- **Des stages de remise à niveau**

# Différenciation en classe

PPRE

Aide  
personnalisée

Stages  
de remise à niveau

Aides extérieures  
CMP, CMPP...

**Elèves  
ayant des  
difficultés**

Aides  
spécialisées  
RASED

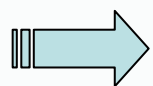
Accompagnement  
éducatif

Accompagnement scolaire

## 2. CE QUI CHANGE ...

## 2.1 Dans le fonctionnement des écoles

- . Une organisation du temps scolaire semblable pour tous



36 semaines de classe

- . Maximum de neuf demi-journées par semaine à l'exception du samedi matin

- . Journée ne pouvant excéder 6 heures d'enseignement

## 2.2 Pour les élèves

**24 heures**

d'enseignement scolaire pour tous les élèves

**2 heures**

d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage

## 2.3 Pour les enseignants

36 semaines de classe

27 heures hebdomadaires

⇒ 24 heures d'enseignement à tous les élèves

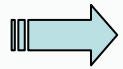
⇒ + 3 heures → **108 H annuelles**



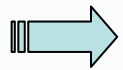
# 108 H annuelles

- ↪ 60 heures d'aide personnalisée
- ↪ 24 heures : travaux en équipe, relations familles, P.P.S.
- ↪ 18 heures animations pédagogiques, formation
- ↪ 6 heures de conseils d'école

### 3. Modalités d'organisation de l'aide personnalisée



72 h possibles / année / élève  
à raison de 2 heures par semaine maximum  
Préconisation : modules de 5 à 7 semaines



60 heures pour chaque enseignant :



12 heures au maximum pour l'organisation, l'identification des élèves en difficulté et le choix des modalités de l'aide



48 heures d'aide au minimum devant les élèves

## 4.1 Le dispositif d 'aide personnalisée est

Défini par le conseil des maîtres



Proposé à l'IEN pour validation



Inscrit dans le projet d'école  
Présenté au conseil d'école

## 4.2 Ce dispositif à présenter comprend :

### 1 Le repérage des difficultés des élèves



**Évaluations institutionnelles**  
**Évaluations départementales**  
**Évaluations de classe, d'école**

### 2 L'organisation hebdomadaire

### 3 Les modalités d'évaluation des effets



**Évaluation des effets en termes de progrès**

## 5.Modalités de mise en œuvre de l'aide personnalisée

Qui met en œuvre ?

Prioritairement le maître de la classe,  
sinon il coordonne.

Pour qui ?

Des élèves dont les besoins ont été identifiés en termes de compétences évaluées.

# Avec qui?

## Les parents

Leur **adhésion** est essentielle

- ↳ Les rencontrer
- ↳ Présenter le projet
- ↳ Proposer une durée
- ↳ Présenter l'emploi du temps hebdomadaire
- ↳ Obtenir leur accord

# L'aide personnalisée, ce n'est pas ...

Une étude surveillée

Un atelier périscolaire

Se substituer au RASED

Faire une reprise  
« à l'identique »

Stigmatiser

**C'est ...**

# C 'est...

- Pour l 'élève :
  - Le replacer en situation de réussite
  - L 'aider à trouver des stratégies efficaces
  - Lui permettre de transférer dans la classe
- Pour l 'enseignant :
  - Travailler les compétences non acquises
  - Elaborer un projet d 'actions et le mettre en œuvre
  - Réguler et évaluer

...